

Synthèse du rapport d'activité 2009/2010 du CASNAV

Le CASNAV s'est efforcé, tout au long de l'année scolaire 2009/2010, de favoriser la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage conformément aux instructions officielles et aux objectifs du projet académique, au travers d'un ensemble d'actions de formation, d'accompagnement des équipes enseignantes, de mutualisation des ressources pédagogiques et de travail avec les partenaires de l'éducation nationale.

Le CASNAV est placé sous la responsabilité de Patrick Travers, chargé de mission académique. Il est doté de trois postes. Il emploie deux personnes à plein temps et deux personnes à mi-temps. Chaque formateur a la charge d'un ou deux départements selon qu'il travaille à plein temps ou à mi-temps.

L'équipe travaille en étroite coopération avec les inspecteurs et les coordonnateurs départementaux chargés de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) et des enfants du voyage.

Les nouveaux arrivants

L'académie d'Orléans Tours accueillait 1 143 nouveaux arrivants en mai 2010. Leurs effectifs sont demeurés stables par rapport à l'année scolaire 2008/2009. L'académie enregistre depuis quatre ans une diminution des ENAF dans le premier degré et une hausse sensible des ENAF âgés de plus de 16 ans (190 élèves en mai 2010 au lieu de 47 en mai 2006).

Le CASNAV a mis en place pour la seconde fois, à la rentrée 2009, des plates-formes d'évaluation des ENAF de 12 à 18 ans arrivés sur le territoire au cours de l'été, pour accélérer leur scolarisation en début d'année.

Il a accompagné le collège Anatole France à Châteaudun, en Eure-et-Loir, dans le projet d'ouvrir une classe d'accueil. Celle-ci a vu le jour à la rentrée 2010. Le CASNAV a également travaillé sur le projet d'ouverture d'une classe d'accompagnement au sein du lycée Benjamin Franklin à Orléans, qui pourrait faciliter l'accès au niveau du bac des nouveaux arrivants et contribuer à l'objectif académique d'élévation des qualifications¹. Cette initiative ne s'est pas encore concrétisée.

Le CASNAV a participé, en 2009/2010, à plusieurs journées d'animation pédagogiques avec les enseignants des classes d'initiation (CLIN) et des classes d'accueil (CLA) sur divers thèmes, notamment sur les évaluations des compétences initiales des ENA, la préparation de

¹ Ce travail a été mené avec Sylvie Méry, coordinatrice administrative des classes d'accueil dans le Loiret.

projets pédagogiques adaptés aux besoins de chaque élève, la liaison entre les classes spécifiques et les classes ordinaires, la liaison entre le premier et le second degré...

Le taux de nouveaux arrivants scolarisés au collège et reçus au diplôme d'études en langue française (DELF) au niveau A2 a progressé : il s'est élevé à 86,42 % en 2010 au lieu de 74,6 % en 2009 (221 élèves ont présenté l'examen cette année au lieu de 229 en 2009).

Quatorze enseignants de l'académie ont obtenu par ailleurs une certification complémentaire en français langue seconde en 2009/2010 : trois dans le premier degré et onze dans le second degré (26 professeurs s'étaient portés candidats).

Le CASNAV a soutenu la poursuite de l'opération « Ouvrir l'école aux parents », expérimentée avec succès depuis la rentrée 2008 dans le Loiret. Le dispositif a accueilli 44 parents au cours de l'année 2009/2010.

Le CASNAV a également été associé, au printemps 2010, à la préparation du Plan régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) 2010-2012. Il a contribué à la réalisation d'un diagnostic des points forts et des points faibles du dispositif de scolarisation des nouveaux arrivants dans l'académie, avec l'objectif d'identifier des leviers d'action pour améliorer leur prise en charge et leur apprentissage de la langue française. Ce travail a donné lieu à l'élaboration de fiches d'actions précises à la rentrée 2010. La principale d'entre elles prévoit d'essayer de faciliter l'accès des ENAF aux classes d'initiation et aux classes d'accueil : 20,9 % des ENAF de l'académie, en effet, étaient scolarisés en mai 2010 en classes ordinaires à plein temps, sans recevoir de soutien extérieur spécifique pour apprendre le français.

Le CASNAV s'est attaché, tout au long de l'année, à répondre aux demandes et aux besoins des enseignants concernés. Il a mis en ligne, sur son site Internet, une mallette d'outils pédagogiques à leur intention, et il est intervenu, à la demande, dans un certain nombre d'établissements pour aider les équipes éducatives.

Les enfants du voyage

Le CASNAV a assuré, en 2009/2010, le suivi de plusieurs établissements du premier et du second degrés dans le Cher, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret, en liaison avec les chargés de mission départementaux.

Les demandes des établissements étaient très diverses en fonction du public accueilli (familles itinérantes, semi-itinérantes ou sédentarisées). Il faut souligner que, pour certains enfants, une scolarisation régulière en cycle 1 n'empêche cependant pas un retard scolaire important ou un

apprentissage très partiel du « métier d'élève » (difficultés de concentration et de respect des règles).

Les établissements peuvent avoir encore besoin d'aide lorsqu'ils scolarisent des enfants qui ne sont plus du « voyage » et dont les parents sont sédentarisés, car leurs conditions de vie, la relation à l'école de certaines familles, l'absence ou la non maîtrise de la culture scolaire compromettent l'acquisition des apprentissages fondamentaux.

Le CASNAV a également participé à la création d'un groupe de travail académique sur la scolarisation des enfants du voyage avec tous les chargés de mission départementaux ou leurs représentants.

Une première réunion a eu lieu le 16 décembre 2009 avec les objectifs suivants :

- rédaction d'une circulaire académique rappelant les textes officiels sur l'accueil et la scolarisation des enfants du voyage dans tous les établissements du premier et du second degrés ;
- définition et harmonisation des missions et des modalités d'intervention des enseignants spécifiques chargés des enfants du voyage ;
- mise en œuvre et utilisation (par les enseignants et les familles) d'un livret de compétences respectant les instructions officielles et permettant un suivi régulier ;
- construction de formations répondant aux besoins de ces élèves.

Le CASNAV a rédigé un projet de circulaire académique à la suite de cette rencontre. Il a été transmis à M. le Recteur.

Les priorités du CASNAV au sein de ce groupe de travail académique sont les suivantes :

- aider à la rédaction des lettres de mission des enseignants spécifiques chargés des enfants du voyage dont les actions ne sont pas toujours définies ;
- poursuivre le suivi des établissements du premier et du second degrés ;
- favoriser la scolarisation des enfants du voyage dans le second degré - qui demeure très insuffisante - en accompagnant les chefs d'établissement, en proposant la mise en place de stage d'établissement et en renforçant la coordination avec les inspecteurs d'académie, au moyen de la désignation d'un référent sur les enfants du voyage pour le second degré dans chaque département.

La formation et l'accompagnement des équipes enseignantes

Le CASNAV a contribué, en 2009/2010, à la formation initiale des professeurs des écoles, des collèges et des lycées en deuxième année d'IUFM sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage. Il a participé aux stages d'accompagnement à l'entrée dans le métier

des professeurs des écoles nouvellement titularisés, aux stages de formation des nouveaux directeurs et à certains stages des enseignants en langue et culture d'origine (ELCO).

Le CASNAV a assuré la formation continue des enseignants du premier et du second degrés sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage dans le cadre des plans départementaux de formation et du plan académique de formation. Ce dernier a donné lieu, à lui seul, à 110 journées stagiaires en 2009/2010.

Le CASNAV a poursuivi par ailleurs les relations de partenariat qu'il a nouées avec un certain nombre d'institutions : association Ville École Intégration (VEI), Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), universités d'Orléans et de Tours, etc.